**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

**Band:** 23 (1931)

Heft: 5

Artikel: La session du Conseil général de la F.S.I. à Madrid

**Autor:** Meister, Martin

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-383815

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 03.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La Fédération du personnel de la broderie a donc comme tâche primordiale de lutter âprement contre ces conditions misérables. Nous savons que la situation ne pourra être améliorée que lorsque ces causes seront éliminées. Ces causes reposent principalement dans la liberté illimitée dont jouissent les fabricants au point de vue salaire et payement et qu'ils exploitent effrontément par suite de la situation misérable de la classe ouvrière. Cependant, des commerçants clairvoyants conçoivent bien cet état de choses; mais il leur manque la force nécessaire pour lutter contre ces graves abus. Tant va la cruche à l'eau, qu'à la fin elle se casse, et si les conditions économiques s'améliorent quelque peu, l'industrie de la broderie ne sera pas à l'abri de pénibles luttes, aussi longtemps qu'il ne se produira pas un revirement. La classe ouvrière détient vraiment suffisamment d'amorces. Dernièrement encore, nous avons tenté de rétablir les erreurs les plus criantes en instituant une réglementation obligatoire des conditions de salaire et de travail, mais encore une fois, sans succès. Le mouvement n'est pas encore terminé, il est vrai, mais il ne semble pas que nous parviendrons à une entente sur la question principale, qui est celle des salaires. On nous a cependant fait certaines promesses au sujet des vacances, de l'assurance-maladie et du payement du salaire pendant le service militaire. Il ne suffira cependant pas d'arriver à une entente sur ces trois points pour parvenir à exercer suffisamment d'influence sur la situation pitoyable qui est faite aux ouvriers de l'industrie de la broderie, c'est pourquoi la classe ouvrière doit maintenir sa principale revendication, soit la réglementation des salaires et la durée du travail, il y a également encore beaucoup à faire dans ce domaine, et elle contribuera à son application, au moment opportun.

## La session du Conseil général de la F. S. I. à Madrid.

Par Martin Meister.

A peine avons-nous franchi la frontière française et pénétré sur le sol espagnol que s'offrent à notre regard de nombreux drapeaux aux couleurs républicaines. Sur tous les bâtiments publics, la couronne, symbole de la monarchie, est dissimulée sous un voile aux couleurs de la République. Involontairement on se demande avec angoisse: « La république espagnole qui a su s'affirmer si rapidement et sans effusion de sang, saura-t-elle se maintenir à l'avenir? Le nouveau gouvernement, sera-t-il à la hauteur des tâches difficiles qui l'attendent? Le prolétariat est-il assez fort pour conserver les résultats de la révolution? » Cependant, plus on pénètre dans le pays, où l'on est à même d'entrer

en contact direct avec la population indigène, plus ces doutes disparaissent, pour faire place à la conviction que nul autre pays n'était mieux préparé pour la république que l'Espagne. C'est ainsi que s'explique cette révolution qui fut de si courte durée et si victorieuse. Les syndicats espagnols savent pertinemment que la transition de la monarchie à la république ne signifie pas encore la libération de la classe ouvrière. Mais, la révolution a ouvert la voie à un développement utile du mouvement syndical. Il en est ainsi que l'a dit si judicieusement Largo Caballero dans son discours d'ouverture de la session du Conseil général de la F. S. I. qui siégea à Madrid du 26 au 30 avril 1931: « Seul celui qui a connu la dictature qui faisait rage en Espagne ces dernières années, seul celui qui fut appelé à souffrir sous la domination de l'ancienne dynastie, saura apprécier les résultats de notre révolution démocratique. » On sent qu'il ne s'agit pas ici uniquement d'un épisode politique passager, mais bien d'un fait accompli auquel participa toute la population et qui ne se laissera pas écraser par des mesures réactionnaires. Personne ne parle plus de la monarchie en Espagne actuellement. Elle a existé; elle appartient au passé.

A l'époque où l'an dernier le congrès syndical de la F. S. I. décida de fixer la prochaine session du Conseil général à Madrid en avril 1931, personne ne supposait sérieusement qu'il siégerait sous la République espagnole. Ce n'est que peu avant le départ des représentants des diverses organisations nationales et des secrétaires professionnels internationaux, que l'ancienne dynastie s'écroula pour faire place à la jeune république. Ce n'est pas par le fait d'une prévision, mais bien par un concours de circonstances tout à fait fortuites que la F. S. I. a tenu la première séance de son Conseil sous le régime républicain naissant. De ce fait, toute l'organisation de la session eut un cachet spécial.

Après la réunion des membres du bureau qui eut lieu le dimanche, la séance du Conseil fut ouverte le lundi 27 avril dans la grande salle des conférences du Sénat espagnol, par le président de la F. S. I., W. Citrine. Le fait que cette splendide salle ait été mise à notre disposition pour ce congrès est un signe du nouveau régime. Sous la monarchie un fait semblable ne se serait jamais produit.

A part les membres du comité de la F. S. I., 20 délégués représentant les organisations nationales de syndicats de 18 pays différents assistèrent au congrès. Les secrétariats professionnels internationaux étaient représentés par 29 délégués et comme invités figuraient un représentant des syndicats égyptiens, Emile Vandervelde comme représentant de l'Internationale socialiste ouvrière et A. Staal, du Bureau international du Travail. Le gouvernement de la république espagnole avait délégué le nouveau ministre L. Caballero et le camarade Saborit, maire de Madrid, prit également part aux délibérations. Il y avait en

outre deux représentants de l'Italie. Le camarade Sassenbach, ancien secrétaire de la F.S.I., ne put malheureusement pas

assister au congrès pour cause de maladie.

Après le discours d'ouverture, l'ordre du jour riche en matières fut mis au point et le Conseil délibéra sur chaque question. Le rapport écrit du secrétariat de la F. S. I. sur l'activité de la Fédération syndicale internationale de mars 1930 à mars 1931 fut complété verbalement par le secrétaire général, camarade Schevenels. Le transfert du siège de la F. S. I. d'Amsterdam à Berlin fut fixé au 1<sup>er</sup> juillet 1931. Les bureaux seront transférés à cette date à la Hansa-Haus, Köpenickerstrasse 113, Berlin S. O. 16.

Selon la décision du congrès de Stockholm, le camarade Schevenels a commencé ses fonctions en qualité de secrétaire général, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1931. Le poste de sous-secrétaire devenu vacant fut repourvu par la nomination du camarade

Stolz (Tchécoslovaquie).

Le rapport de la F. S. I. donne un aperçu très détaillé de la situation avec les organisations nationales affiliées et renseigne sur l'aide financière qui fut accordée durant la période du rapport aux pays dans le besoin. Cette aide financière fut en grande partie assez élevée. C'est ainsi que l'on mit environ fr. 66,000.— à la disposition des camarades polonais victimes de la terreur de Pilsudski. Le rapport traite en outre de la situation économique des divers pays et relève les efforts tentés par le secrétariat pour affilier à la Fédération syndicale internationale, les organisations qui ne le sont pas encore.

Les comptes annuels bouclent d'une manière réjouissante. Malgré les sommes considérables versées en secours aux pays dans la nécessité, les comptes bouclent par un excédent. De nouvelles sommes purent être affectées aux fonds de propagande et à celui,

contre la guerre.

Le rapport et les comptes ne donnèrent lieu à aucune remarque spéciale et furent approuvés à l'unanimité par la Commission.

Les délibérations concernant les propositions des deux Internationales quant aux directives à suivre pour la lutte contre la crise économique et le chômage, furent de longue haleine. Le camarade Leipart, président de l'Union générale des syndicats allemands, commenta dans un exposé très complet les directives arrêtées en commun par les deux Internationales lors de la séance à Zurich en janvier dernier, et fit ressortir avant tout la nécessité d'une nouvelle réduction de la durée du travail. Nous reviendrons plus tard dans un nouvel article de la Revue syndicale sur l'exposé du camarade Leipart, il est donc superflu de nous y arrêter plus longtemps ici. Cet exposé fut complété par les rapports des délégués sur les mesures prises dans les divers pays pour combattre la crise et le chômage qui en découle. Le Conseil de la F. S. I.

approuva les directives arrêtées, telles que nous les avons publiées dans le dernier numéro de la Revue syndicale.

La question de la Conférence internationale du désarmement et l'action que doivent entreprendre les deux Internationales syndicale et politique pour parvenir aux meilleurs résultats dans la lutte pour la paix mondiale et dans l'intérêt des ouvriers, furent traitées par le camarade Jouhaux. Il s'étendit surtout sur les tâches qui incombent à la Commission de désarmement de la Fédération syndicale internationale et de l'Internationale socialiste ouvrière. L'exposé du camarade Jouhaux obtint l'approbation du tout le Conseil général.

La question du voyage d'études en Extrême Orient, proposé par le secrétariat de la F.S.I. sur la base des décisions du congrès de Stockholm après un long débat, a été confiée au bureau

pour être étudiée et préparée.

Le camarade Schevenels a parlé des conventions internationales de la Conférence internationale du travail de 1931. Se référant à l'exposé du camarade Schevenels, le Conseil décida de soumettre au Bureau international du Travail la question de l'application de la semaine de 40 heures dans tous les pays.

Le Conseil décida ensuite de fixer la prochaine session en Suisse. Le secrétariat de la F.S.I. a été chargé de fixer l'endroit avec le concours de l'Union syndicale suisse. Cette session se

tiendra probablement en janvier 1932.

Lors de la séance avec les secrétariats professionnels internationaux on s'est occupé des questions émanant des décisions du Conseil ainsi que des problèmes du Bureau international du Travail, à Genève. Cette conférence approuva les décisions du Conseil et demanda que l'on soumette au plus vite comme question urgente, au Bureau international du Travail, la question du

poids des fardeaux.

Les diverses conférences furent agrémentées par des divertissements organisés par nos camarades espagnols. Les délégués n'eurent pas seulement l'occasion d'apprendre à connaître personnellement les militants du mouvement ouvrier espagnol, mais encore d'admirer les sociétés de culture ouvrière. Bien que le mouvement syndical espagnol n'englobe qu'un faible pourcentage de toute la population ouvrière, il n'a pas moins une très grande importance. Au cours des dernières années, nos collègues espagnols ont accompli un travail d'éducation formidable et cela au prix des plus grandes difficultés. Tous les participants à la réunion du Conseil ont acquis la conviction que le mouvement syndical espagnol ne peut être que renforcé par le nouvel état de choses.